



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 30 JUIN 2025**

**Délibération n° 2025\_038**

**CONVENTION ENTRE UNE INTERVENANTE DE SOINS ÉTHIQUE SANTÉ ET LE CCAS POUR L'ANIMATION DE GROUPES DE RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LES AGENTS SOCIAUX INTERVENANTS A DOMICILE DU SAAD - AUTORISATION – DÉLIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 26 juin 2025 par la Vice-Présidente du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Thierry TRIJOLET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 10**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Jacques NAU, Emilie MARCHES, Marie-Ange CHAUSSOY, Ghislaine BOUVIER, Pierre MAGE,

**EXCUSÉS : 5**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Annie MONBEIG, , Kubilay ERTEKIN, , Arnaud ARFEUILLE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre MAGE**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Mérignac assure la gestion et l'animation sur son territoire d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) depuis 1976.

Ce service reconnu pour son action de proximité a dû, en 2016, faire le point sur son fonctionnement et son organisation pour permettre de s'ajuster et s'adapter aux évolutions du secteur d'activité.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017 un nouveau projet de service a été mis en place et la prévention des risques ainsi que de l'épuisement professionnel a été un des axes de développement proposé.

Des groupes d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP) ont été mis en place dès le mois de septembre 2017. De 2024 à 2027 ces groupes bénéficient d'une prise en charge financière par le Département dans la cadre de la Dotation Complémentaire Qualité.

Chaque groupe bénéficie une fois par mois, d'un temps de parole animé par un prestataire et a pour objectifs de :

- Créer un espace de réflexion autour des pratiques quotidiennes,
- Favoriser la cohérence d'équipe,
- Permettre l'analyse et la résolution de façon collective de situations complexes concernant la prise en charge des usagers, les conditions de travail ...,
- Promouvoir la bientraitance.

Le groupe constitue une entité propre dans laquelle la circulation de la parole est libre et les points abordés sont apportés par les participants. Le groupe doit répondre à deux règles : confidentialité des échanges, respect des participants.

Ce temps est majoritairement apprécié par l'équipe et une bonne implication de l'ensemble des agents est relevée

Une nouvelle intervenante spécialisée en Soins, Ethique et Santé va animer ces groupes d'analyse de pratiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La convention établie permet ainsi au service et à l'intervenante de définir les modalités de leur partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- signer la convention de partenariat pour les interventions d'une intervenante en Soins Ethique et Santé au sein du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par **10** voix **Pour**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 30 juin 2025

**Pierre MAGE**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOLET**  
Président du Centre Communal d'Action Sociale



*Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*